

Harcèlement : changer le regard des hommes



Depuis l'affaire Weinstein, aux États-Unis, la parole féminine s'est libérée, donnant naissance, notamment, au mouvement #MeToo. Que dit-il de notre société ? Pour la Journée des droits des femmes, le philosophe Raphaël Liohier nous livre son point de vue.

Page 3 et en dernière page

Trois insectes sur quatre ont disparu en vingt-cinq ans !

Les apiculteurs alertent régulièrement sur le sort des abeilles, mais le problème est bien plus vaste. En vingt-cinq ans, plus de 75 % des insectes, pourtant indispensables à la vie sur Terre, ont disparu. Ce phénomène, rapide et colossal, plaide pour un changement des pratiques agricoles.



En Sciences

Entre TF1 et les opérateurs le conflit n'est pas terminé

En Cultures - Télévision

Orne

Alençon. - Un tableau de Wille aux enchères à 60 000 €

Page 6

Les retraités en colère manifesteront le 15 mars

Page 6

Taxes américaines : l'Europe riposte

Jus d'orange, bourbon, tabac... L'Union européenne menace d'appliquer des droits de douane sur certains produits importés des États-Unis. L'objectif : faire reculer Donald Trump qui veut surtaxer l'acier et l'aluminium.



Page 2

Les pendules ne sont plus à l'heure

Depuis la mi-janvier, des millions d'Européens voient leurs pendules électriques retarder de plusieurs minutes. La cause ? Une guerre énergétique lancée par le Kosovo au sein du réseau européen d'électricité. Explication.



Page 3

PSG, l'échec d'une stratégie

Une nouvelle fois éliminé de la Ligue des champions, après sa défaite mardi face au Real Madrid, en huitièmes de finale retour, le club de football de la capitale est dans l'impasse. Il doit se renouveler. Ici, le capitaine Thiago Silva.



En Sports

Commentaire

par Thierry Richard

Macron et la tentation du référendum

Déterminé à transformer le pays en profondeur, Emmanuel Macron ne s'accorde aucun répit. Après le droit du travail, le bac, la formation professionnelle, le droit d'asile, la SNCF et la justice, le chef de l'État s'appête à accrocher un nouveau wagon à son train de réformes : la révision constitutionnelle. Et sur ce sujet comme sur les autres, il est pressé d'arriver au but.

La réforme, mise sur les rails en juillet 2017, devait être bouclée en un an pour être adoptée au cours de l'été 2018. Mais on sait déjà que ce calendrier ne sera pas tenu. Car on ne touche pas à l'organisation des pouvoirs par simple voie d'ordonnances. Le président du Sénat, Gérard Larcher, se charge de le rappeler tous les jours au locataire de l'Élysée.

Promesse de campagne, la réforme des institutions nous ramène aux sources du « macronisme », puisqu'il est question de tourner la page d'un système politique à bout de souffle. La réforme compterait une trentaine de mesures. Mais elle s'appuie sur quatre points majeurs : la réduction du nombre de parlementaires, le non-cumul des mandats dans le temps, l'introduction d'une dose de proportionnelle aux législatives et l'accélération de la procédure législative.

Tels seraient les ingrédients d'une nouvelle « respiration démocratique » censés assurer le renouvellement des élites et l'efficacité du travail parlementaire. Les Français applaudissent, mais pas forcément pour de bonnes raisons. Si l'on en croit les sondages, ils y voient surtout l'occasion de faire des économies budgétaires, ce qui reste à démontrer.

Les anciens et les modernes

Le président du Sénat, on le sait, est en revanche très hostile à ces mesures. Le gouvernement a beau jeu de le ranger dans le camp des conservateurs réfractaires aux réformes. Bataille des anciens contre les modernes ? Pas si simple. Car on peut juger recevables certains des arguments avancés par Gérard Larcher, notamment lorsqu'il pointe le risque de fragiliser la « juste représentation des territoires ».

Ce bras de fer a pour effet de ralentir la mise en œuvre du chantier. L'opposition sénatoriale compromet l'adoption d'un texte constitutionnel par la voie la plus classique, la voie parlementaire, qui nécessite un vote des deux assemblées dans des termes identiques. Les entretiens que le Premier ministre,

Édouard Philippe, organise depuis mardi avec les groupes parlementaires seront peut-être l'occasion de rapprocher les points de vue.

Mais on n'en prend pas le chemin. L'exécutif a plutôt choisi de contourner l'obstacle du Sénat, en tronçonnant la réforme en plusieurs textes. Les points les plus contestés seraient alors adoptés par le vote d'une loi ordinaire (proportionnelle) ou d'une loi organique (cumul des mandats). La révision constitutionnelle ne porterait que sur les mesures qui font consensus, comme la suppression de la Cour de justice de la République et l'instauration d'un service national universel.

Emmanuel Macron n'est pas pour autant au bout de ses peines. Il aura toujours besoin de l'accord du Sénat pour toiletter la Constitution. Or, on voit mal cette assemblée malmenée lui faire cadeau, au final, d'une réforme constitutionnelle. Reste la possibilité de recourir au référendum. Une arme, comme on le sait, politiquement risquée, surtout en période de recul sondagier. Mais le chef de l'État pourrait se laisser tenter par ce face-à-face avec le peuple qui l'installerait dans une position plus jupitérienne que jamais.

HORS-SÉRIE

En route vers le permis !



Qu'il soit à pied, à vélo, en voiture, aidez votre enfant à comprendre les dangers de la route et savoir comment réagir grâce à 60 activités ludiques !

Retrouvez ce hors-série en magasin et sur boutique.ouestfrance.fr

